



FRANÇOIS DESQUESNES

Vice-Président et Ministre du Territoire,
des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux

GOVERNEMENT WALLON

NAMUR, LE **11 MARS 2025**

A l'ensemble des pouvoirs locaux

Personne de contact : Delphine PICCININNO
Email : delphine.piccininno@gov.wallonie.be

Votre courrier du

Vos références

Nos références (à rappeler s.v.p.)

Annexe(s)

FD/MP/DP/2025.1574

Objet : Fonction publique locale

Madame, Monsieur,

La Déclaration de politique régionale consacre un large passage à la fonction publique locale de demain.

Dans ce contexte, j'ai proposé au Gouvernement de travailler sur quatre leviers pour une meilleure attractivité de l'emploi public local.

L'harmonisation des régimes, la facilitation du recrutement, la dynamisation de la carrière et l'environnement de travail seront les principaux axes du travail que j'entends mener en collaboration et dans le dialogue avec les différents acteurs.

L'un des principaux objectifs est d'harmoniser les régimes de de travail au sein de la fonction publique locale. Actuellement, les différences de traitement entre les régimes créent des inégalités et sont source d'incompréhensions entre les membres du personnel. Le Gouvernement wallon s'engage à établir une égalité complète de traitement.

La généralisation du régime contractuel, encadré par des règles régionales, sera amorcée au sein des pouvoirs locaux de manière à pouvoir consacrer un seul et unique lien d'emploi au sein des pouvoirs locaux dans le futur. Des mesures d'accompagnement seront proposées aux pouvoirs locaux pour effectuer cette transition.

La dynamisation de la carrière est au cœur de cette réforme. Une carrière davantage axée sur la valorisation des acquis sera promue de manière à pouvoir prendre en considération le cheminement dans la carrière, dès l'entrée en fonction jusqu'à la pension.

Un travail visant à simplifier et à accélérer les procédures de recrutement pour attirer de nouveaux talents sera également mené. Les difficultés liées aux métiers en pénurie seront appréhendées au travers de ces mesures.

Je souhaite également créer un environnement de travail inspirant au sein des pouvoirs locaux. La promotion d'un management humain qui responsabilise le personnel, encourage la prise d'initiative, l'autonomie et la responsabilisation et favorise un environnement de travail plus collaboratif, valorisant, égalitaire et inclusif, participant ainsi à une véritable culture d'administration, sera étudiée et incluse dans les missions et les objectifs des managers des pouvoirs locaux.

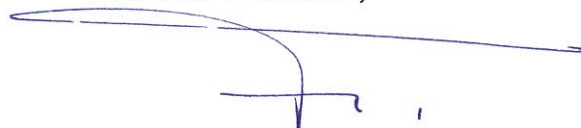
La feuille de route des travaux validée par le Gouvernement s'étend de 2025 à 2027.

En 2024, une réforme de la fonction publique locale avait été initiée. Les décrets du 14 mars 2024 avaient introduit dans les textes une série d'obligations, ainsi qu'un délai, fixé au 31 décembre 2025, pour une mise en conformité de vos textes.

Conscient du travail que ces modifications décrétales peuvent engendrer et compte tenu des nouvelles réformes décrétales qui s'annoncent, je tiens à vous informer que ce délai sera postposé. Bien sûr, cela n'empêche toutefois pas les pouvoirs locaux désireux de travailler sur la réforme de leurs règles de le faire.

Je suis à disposition des pouvoirs locaux pour toute question et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small flourish.

François DESQUESNES